

**FONDATION DE LA COMMUNE DE PUPLINGE POUR LA PETITE ENFANCE
DEMANDE D'INSCRIPTION - JARDIN D'ENFANTS - EVE GRAINES DE PATENAILLES**

Première demande Renouvellement

Commune de résidence : Puplinge Presinge

Commune de travail : Puplinge Presinge

Enfant :

Nom de l'enfant

<input type="checkbox"/> Fille	<input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/> A naître

Prénom

- - / - - / 20 - -

Né(e) ou terme

Coordonnées des parents :

Père

Mère

Nom

Prénom

Adresse

NPA / ville¹

Employeur / localité

Taux d'activité

Tél. privé

Tél. prof

Tél. portable

E-mail

L'enfant habite : dans le ménage commun chez la mère chez le père

Date du début du placement souhaitée : _____

Abonnement souhaité (min. 2 demi-journées le matin) (min. 2 demi-journées l'après-midi)	Horaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h00 – 11h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après-midi	13h30 – 17h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nous sommes flexibles sur les jours du matin les jours de l'après-midi les deux

Procédure :

Après réception de ce document, la direction de l'EVE adressera une confirmation de l'enregistrement des besoins exprimés par les parents.

La direction prendra contact avec les parents uniquement si des places sont disponibles. Il est donc inutile de contacter la directrice ainsi que les mairies de Puplinge ou Presinge qui ne seront pas en mesure de vous apporter des réponses sur le processus d'inscription au sein de l'EVE.

Toutefois, sans nouvelles de la part de la direction, il sera nécessaire de renouveler votre demande entre le 1^{er} et le 15 mars si vous souhaitez maintenir votre inscription pour la rentrée scolaire suivante.

Par leur signature, les parents attestent avoir lu et compris le règlement de la structure ainsi que sa politique tarifaire.

Les informations communiquées par la ou les personnes responsables de l'enfant ainsi que les observations faites par l'institution à propos de leur(s) enfant(s) sont soumises à la législation sur la protection des données. Elles sont traitées selon les dispositions du règlement de l'EVE auxquelles il convient de se référer. Les parents s'engagent à annoncer tout changement de domicile ou dans la situation familiale ayant un lien avec l'accueil de l'enfant au sein de l'institution ou dans l'application du règlement.

Ce document n'est pas un contrat et ne constitue pas un engagement, que ce soit pour les parents ou pour la structure d'accueil.

En fonction des disponibilités, la direction de la structure vous confirmera le mode d'accueil retenu et la date de début de fréquentation de votre enfant.

Lieu et date :

Signature du père/
personne responsable

Signature de la mère/
personne responsable

Version du 05.09.2022

DOCUMENT À RETOURNER À

Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance – Rue de Graman 58 – 1241 Puplinge
Tél. 022.339.89.58
E-mail : info@eve-puplinge.ch